

## Communiqué de Presse

Le 14 novembre 2023

### **La proposition de loi transpartisane Le Meur - Echaniz pour rééquilibrer l'offre de logement dans les zones touristiques sera bien examinée à l'Assemblée nationale.**

La proposition de loi portée par Annaïg Le Meur, députée Renaissance du Finistère et Iñaki Echaniz, député Socialiste des Pyrénées-Atlantiques, **visant à rééquilibrer l'offre de logement dans les zones touristiques** est désormais inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

**Elle sera étudiée en commission des Affaires économiques à partir du 28 novembre après-midi**, avant d'être examinée en séance publique.

Cette initiative parlementaire transpartisane, initiée en avril dernier, fait suite à plusieurs rapports institutionnels et propositions pour faire face à la crise du logement dans certains territoires, notamment du fait de l'essor des locations touristiques de courtes durées<sup>1</sup>.

*« L'inscription de cette proposition de loi vient récompenser une mobilisation transpartisane exceptionnelle, tant au niveau national que local. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos collègues, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, ainsi que les nombreux élus locaux de tous bords politiques, qui nous ont soutenu pour inscrire ce texte à l'ordre du jour ».*

Annaïg Le Meur, députée Renaissance du Finistère  
Iñaki Echaniz, député Socialiste des Pyrénées-Atlantiques

*« Cette proposition de loi dépasse les clivages politiques traditionnels et répond à une véritable attente du terrain. Ce n'est pas un combat personnel. C'est un combat collectif que nous menons avant tout pour nos territoires et nos concitoyens qui n'arrivent plus à se loger faute de logements disponibles à des prix raisonnables. C'est une réalité que nous constatons sur l'ensemble de nos territoires, en Bretagne, comme dans le Pays-Basque, à Annecy, Saint-Malo, La Rochelle ou en Corse. »*

Annaïg Le Meur, députée Renaissance du Finistère

*« Il est urgent de stopper l'hémorragie en agissant dès à présent contre la pression des meublés de tourisme qui étouffe nos zones attractives. Retraités, étudiants, travailleurs, je ne compte plus le nombre de nouvelles personnes précarisées par l'accroissement incontrôlable des meublés de tourisme, business qui peut être particulièrement lucratif. En cinq ans, ils ont été multipliés par trois !*

*Face à l'absence dramatique d'offres, le logement n'est pas une marchandise comme une autre et nous ne pouvons plus nous permettre de le traiter comme tel. »*

Iñaki Echaniz, député Socialiste des Pyrénées-Atlantiques  
\*\*\*

Pour mémoire, cette proposition de loi s'articule autour de trois articles :

- **L'article 1 vise à soumettre les logements loués en courte durée aux mêmes obligations règlementaires que les locations de longue durée**, notamment en ce qui concerne la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) afin d'éviter toute éviction du logement pérenne vers le logement touristique, en conservant certaines dérogations liées à leur classement ou leur localisation géographique.
- **L'article 2 propose d'élargir les outils pour réguler les meublés de tourisme à l'ensemble des communes** et donne notamment la possibilité aux élus des territoires en tension d'appliquer le régime d'autorisation de changement d'usage pour de la location touristique (alors que celui-ci est actuellement limité aux communes de plus de 200 000 habitants et à celles des trois départements de petite couronne parisienne).

---

<sup>1</sup> Rapport de la Mission d'information sur les moyens de faire baisser les prix du logement en zones tendues, Proposition de loi portant mesures d'urgence pour lutter contre la spéculation locative et favoriser l'accès au logement dans les territoires en tension ou encore le Rapport de l'Inspection Générale des Finances sur l'Attrition des logements permanents en zones touristiques.

Cet article vise également à renforcer les règles d'urbanisme comme outil de lutte contre ces phénomènes, notamment en définissant une délimitation claire pour favoriser la construction de locaux à usage d'habitation au sein des plan locaux d'urbanisme.

- **L'article 3 de la proposition de loi entend rééquilibrer la fiscalité locative en faveur de la location de longue durée** pour inciter les propriétaires à louer des logements toute l'année dans les zones où la demande est particulièrement forte.

\*\*\*

Contact : Annaïg LE MEUR  
[annaig.lemeur@assemblee-nationale.fr](mailto:annaig.lemeur@assemblee-nationale.fr)  
Collaborateur : Alexandre Bonis  
0659293829

Contact : Iñaki ECHANIZ  
[inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr](mailto:inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr)  
Collaboratrice : Fantine Garnier-Collot  
0660704568

\*\*\*